

FAQ

Appel à projets

Accompagnement spécifique des travaux d'intérêt Défense

Appel à projets thématique sur l'extension des zones conflictuelles

Edition 2023

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES TRAVAUX D'INTERET DEFENSE

Ce document présente de manière non exhaustive quelques points d'information concernant l'appel à projets ASTRID thématique sur l'extension des zones conflictuelles édition 2023. Il n'a aucunement vocation à remplacer le texte de l'appel.

Informations clés

Projet ASTRID thématique : informations clés

- **Projet dual** : applications civile et militaire
- S'inscrit dans les axes thématiques décrit dans l'appel à projets
- **Aide allouée : 400 000 euros maximum** pour l'ensemble du consortium
- **1 partenaire « organisme de recherche » obligatoire**, composition restante libre
- **Durée : 18 – 36 mois** (hors potentielles prolongations)
- **Niveau de TRL : 1 - 4**
- **Financement doctoral possible**

Liens utiles

Site de dépôt : **XXX**

Site de l'appel à projets : <https://anr.fr/ASZC-2023>

Règlement financier et sa FAQ : <https://anr.fr/ff> et <https://anr.fr/fr/contact/faq-ff/>

Plan d'action 2023 : <https://anr.fr/fr/plan-daction-2023/>

Déontologie et intégrité scientifique : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/lintegrite-scientifique/>

Processus de sélection : <https://anr.fr/fr/lanr/nous-connaître/processus-de-selection/>

Plan d'action égalité femmes-hommes : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/le-genre/>



FAQ

Foire aux questions

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Format de la proposition	L'ANR fournit-elle une trame pour le document scientifique ?	Oui	Une trame recommandée est disponible au téléchargement sur la page de l'appel à projets sur le site de l'ANR. Les différents éléments à inclure dans la proposition sont indiqués dans le texte de l'appel (cf. §8.3)
	La bibliographies et les annexes sont-elles incluses dans le maximum de page autorisé pour le document scientifique ?	Oui	-
Projet	Je n'ai pas déposé de proposition à l'AMI précédent cet appel, puis-je tout de même déposer une proposition sur cet appel ?	Oui	-
	Mon projet est un re-dépôt d'une année précédente, dois-je suivre une procédure particulière ?	Non	Il n'est pas possible de demander qu'un « effet mémoire » soit pris en compte lors de l'évaluation de votre projet déposé à cet appel à projets. Tout re-dépôt sera considéré comme un nouveau projet par le comité d'évaluation. A noter qu'un même projet ne peut être déposé plus de trois fois aux appels à projets du programme ASTRID.
	Puis-je déposer mon projet sur cet appel ASTRID thématique si celui-ci est en cours d'évaluation sur l'appel ASTRID de la même édition ?	Non	-
	Les frais de doctorants ou doctorantes sont-ils éligibles sur cet appel ?	Oui	Les frais (toutes catégories de coûts éligibles tels que décrites dans le Règlement financier de l'ANR confondues) liés aux doctorants ou doctorantes impliqués sur le projet sont éligibles (cf. 2.2 du texte de l'appel)

FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Consortium	Est-ce qu'une start-up peut participer en tant que partenaire (financé ou non) sur le projet ?	Oui	Pour plus d'informations sur les définitions et modalités d'attribution des aides aux entreprises : https://anr.fr/rf
	Est-ce possible de déposer un projet n'étant qu'un seul partenaire (projet mono-équipe) ?	Oui	Pour autant que celui-ci soit un acteur public ou assimilé dans la recherche française (cf. §2.3)
	Le partenaire académique doit-il obligatoirement être coordinateur du projet ?	Non	Il n'y a pas de contraintes sur le statut public ou privé du partenaire coordinateur
	Y a-t-il une condition particulière quant au statut du responsable scientifique coordinateur (poste, type de contrat) ?	Non	A noter toutefois que cet aspect traité par les critères d'évaluation (cf. §3.2)
	Je participe à d'autres projets en cours d'évaluation sur des appels à projets ANR, puis-je participer à un projet déposé sur cet appel ASTRID thématique ?	Sous conditions	Il existe des restrictions particulières pour les responsables scientifiques coordinateurs (cf. §2.1, §3.2). Il n'y a en revanche pas de restrictions pour les responsables scientifiques non coordinateurs.
	Je suis partenaire étranger, puis-je participer à un projet déposé sur cet appel ASTRID thématique ?	Sous conditions	Participation possible sur fonds propres (cf. §4.2). Les conditions de sa participation devront être dûment explicitées (cf. §3.2, §4.2 et §7.3)
	Y a-t-il des conditions particulières sur les personnels non permanents ?	Oui	Deux clauses sont en vigueur : clause de nationalité et clause de précarité (cf. §2.5)
	Le taux de précarité est-il un critère d'éligibilité ?	Non	Le taux de précarité inférieur à 30% est indiqué à titre de recommandation (cf. §2.5)

FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Déroulé de l'appel	Par qui et comment mon projet sera-t-il évalué ?	-	Le processus est décrit dans le texte de l'appel (cf. §3)
	Quand et où est-ce que la liste des lauréats sera-t-elle publiée ?	-	La liste devrait être publiée dans le dernier trimestre de l'année sur la page ANR de l'appel à projets
	Quand est-ce que mon projet démarrera s'il est lauréat ?	-	Le démarrage scientifique est fixé au 1 ^{er} janvier 2024 (modification possible qu'en cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles), cf. §4 du texte de l'appel.
Dépôt en ligne	Où dois-je déposer ma proposition de projet ?	-	Impérativement sur le site de dépôt dédié, aucune pièce ne sera acceptée par ailleurs
	Comment procéder pour renseigner la personne en charge du suivi administratif et financier pour mon établissement sur le site de dépôt ?	-	La procédure à suivre est disponible sur le guide de dépôt (§3.2.2.1) téléchargeable sur le site de l'appel à projets.
	Comment puis-je savoir si mon projet est bien déposé sur le site de dépôt de l'appel ?	-	Lors de la clôture de l'appel, vous recevrez un mail de confirmation contenant également une information sur le statut de votre dépôt (complet - incomplet). A noter qu'à tout moment lorsque l'appel est ouvert, vous avez la possibilité de vérifier la complétude des informations à renseigner en ligne sous l'onglet « Soumission du projet » de la plateforme de dépôt dédiée.